



Le 4 décembre 2014,
ne vous abstenez pas,
exercez votre citoyenneté
au travail !

**Votez pour les listes CGT
aux CTE, CAPL, CAPD.**

En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT,
vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es
qui porteront vos revendications tant localement que nationalement,
qu'elles soient spécifiques ou plus générales.

**CTE
CAPL
CAPD**



**BULLETIN DE CONTACT
ET DE SYNDICALISATION**

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

**Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 65**

**Vous pouvez
aussi adhérer
en ligne sur
www.sante.cgt.fr**

Ne pas jeter sur la voie publique



**AIDE-SOIGNANT,
AUXILIAIRE DE
PUÉRICULTURE,
AIDE MÉDICO-
PSYCHOLOGIQUE**

- Aujourd'hui, les AS-AP-AMP sont recruté-e-s en catégorie C à l'échelle 4 (diplôme reconnu au niveau V - CAP/BEP) et déroulent leur carrière en échelles 5 et 6 (soumis à ratio : un pourcentage des agents remplissant les conditions).
- Notre diplôme n'est reconnu que par une prime de 10%. La rémunération du 1^{er} échelon de l'échelle 4 n'est supérieure que de 9.26 € comparé au 1^{er} échelon de l'échelle 3. C'est scandaleux !
- La CGT exige la reconnaissance du Diplôme au niveau Bac Pro (diplôme de niveau IV), ce qui signifie l'accès à la catégorie B dans la Fonction publique.
- Pour nos professions, la CGT revendique un salaire de départ à 1,4 fois le SMIC compte tenu des contraintes liées à nos métiers avec un doublement sur la carrière, ainsi qu'un déroulement sans ratio ni quota en 1 seule échelle de salaire.

➤ **Pour rappel : la CGT revendique un SMIC à 1 700 euros.**

AS - AP - AMP

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Formation

Les politiques hospitalières se succèdent et les budgets de promotions professionnelles diminuent fortement.

Combien d'AS s'investissent dans un projet de formation d'IDE alors qu'une fois le concours passé, elles/ils se voient refuser la promotion professionnelle et ne peuvent plus bénéficier du report ?

Combien d'AS-AP-AMP ne peuvent pas avoir accès à la formation continue (incendie, manutention, adaptation aux nouvelles techniques ...), car les effectifs ne le permettent pas ?

Santé au travail

Il est urgent de prendre des mesures pour protéger la santé des professionnels-les de nos catégories. En effet, la pénibilité du travail de nos professions est reconnue par tous (Ministère, CNRACL, établissements de santé...). Malgré ce fait, rien n'est mis en place pour y remédier. L'Observatoire des métiers propose comme piste le reclassement professionnel. Ce n'est pas ce que la CGT revendique.

Notre organisation refuse qu'au nom de la rentabilité et de la productivité, la « casse » des AS-AP-AMP se poursuive !



☞ Contraintes physiques :

Manutention et port de charges lourdes, contraintes posturales et articulaire, vibrations.

☞ Environnement agressif :

Exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques), exposition aux poussières et fumées, exposition à des températures extrêmes et aux intempéries, exposition aux bruits intenses, rayonnements ionisants

☞ Contraintes liées aux rythmes de travail :

Travail de nuit, travail alterné, travail posté en discontinu, travail par relais en équipe alternante, longs déplacements fréquents, gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées.

Retraite

☞ La CGT exige un retour immédiat de l'âge légal de départ à la retraite dès 55 ans et le maintien de la prise en compte de la pénibilité par un départ anticipé.

→ Pour rappel, dans cette profession, deux AS sur cinq partent avec une invalidité avant l'âge légal de départ à la retraite avec un montant de pension qui ne leur permet même pas de vivre décemment !

ÉLECTIONS CTE ET CAP DU 4 DÉCEMBRE 2014



J'agis, je vote CGT



LA CGT REVENDIQUE :

☞ Un plan emploi/formation d'urgence :

→ l'augmentation des budgets de formation,
→ le remplacement obligatoire des agents qui accèdent à la formation,
→ les formations professionnelles effectuées sur le temps de travail,
→ le financement de la formation dans son intégralité par l'établissement,

☞ Les agents en promotion professionnelle doivent bénéficier de la totalité de la prise en charge de leurs études (temps de travail personnel compris).

→ Pour la CGT, il n'est pas concevable qu'elles/ils soient rappelé-e-s pendant les congés pour travailler dans les services (dans le cadre d'une formation d'IDE par exemple...).



VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Le 4 décembre 2014,